



PROCES- VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 AVRIL 2025

Le quinze Avril deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures.

Le Conseil Municipal de Tavant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du Conseil municipal, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacky CORNILLAULT, Maire.

Présents : MEUNIER Chantal, TRAVAILLARD Yves, Jacky CORNILLAULT, SAURA Richard, LEVILAIN Anne-Sophie

Absents excusés : CLAVEAU Kévin, Michel LEPAGE, ARNAULT Claude.

Pouvoirs : de CLAVEAU Kévin à Jacky CORNILLAULT, de Michel LEPAGE à LEVILAIN Anne-Sophie, de ARNAULT Claude à TRAVAILLARD Yves.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame LEVILAIN Anne-Sophie a été désignée secrétaire de séance.

- ✓ Désignation du Secrétaire de séance,
- ✓ Approbation du compte-rendu de la séance du 19 Mars 2025,
- ✓ Vote des taux des impôts directs locaux 2025

- ✓ Questions diverses :
 - Compte-rendu des réunions
 - Brocante 2025

Objet : **VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2025 (Délibération n°2025-04-001)**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2025,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Monsieur le maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le Conseil municipal :

Vu les articles 1636B sexies à 1636B undecies et 1639A du code général des impôts, à l'unanimité:

- **DECIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :
 - Taxe d'habitation : 11,87%
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,65%
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50,30%
- **CHARGE** Monsieur le Maire
 - de notifier cette décision aux services préfectoraux,
 - de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Questions diverses

- Compte-rendu des réunions :
 - CCTVV par Jacky CORNILLAULT, suite au projet de piscine de Sainte Maure, il ne pourrait rester que 200000 € de budget pour subventionner les projets des 39 autres communes, rien n'est encore décidé de manière formelle mais ceci remet en cause notre projet d'isolation de la salle des fêtes.
 - SATESE par Yves TRAVAILLARD
 - Compte de gestion 2023
 - Compte administratif 2023
 - RSO
 - Brocante 2025
 - 120 exposants et 1 204 mètres vendus, à ce jour.

Le présent procès-verbal reprenant les délibérations n° 2025-03-001 à 2025-03-008 est arrêté lors de la séance de Conseil municipal du 19 mars 2025.